



N°51 AOÛT 2014

INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Les nouveautés du cahier des charges 2015-2024

Pages 14 & 15

NUMÉRO SPÉCIAL

Assemblées Générales des GGC, SLC et associations



DEFENDER

SUR TERRE, DEMANDEZ-LUI LA LUNE.

Professionnel parfaitement carré, le Defender a les épaules pour vous accompagner dans tous vos défis extrêmes. Robuste, puissant et volontaire, il dispose de la meilleure des cartes de visite : Capacité de traction : jusqu'à 3,5T • Charge utile : jusqu'à 1 440 kg* 3 empattements • 10 carrosseries • 64 ans d'expérience et de formation continue.

www.landrover.fr



ABOVE AND BEYOND

Land Rover Strasbourg

www.landrover-strasbourg.com - E-mail : c.wieser@2a67.fr

67, route de Brumath à Souffelweyersheim - Tél. 03 88 18 44 40 - Clément Wieser et Stéphane Beuret

91, route de Bischwiller à Haguenau - Tél. 03 88 05 40 40 - Pascal Ecoiffier

ABOVE AND BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

* Sur version Defender 130 Simple Cab. **Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (L/100km) : de 10,0 à 11,1 - CO₂ (g/km) : de 266 à 295.**

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77 • Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel: fdc67@fdc67.fr • Internet: www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique:
du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS :
Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

SOMMAIRE

Assemblées générales 4-13

- GGC de Haslach et environs	4
- GGC Plaine de la Bruche	4
- GGC du Champs du Feu	5
- GGC de Niederbronn-les-Bains	5
- GGC de l'Andlau	6
- GGC Ackerland	6
- SLC Trois Massifs du Sud	8
- GGC d'Alsace Bossue	8
- GGC Ried Sud	9
- Association bas-rhinoise des piègeurs	9
- GGC Sauer Moder	10
- GGC de l'Ungersberg	10
- Journées nationales de l'ANCGG	12
- GGC de l'Outre-Forêt	12
- Journée internationale ACABR	13

Brevet Grand Gibier 2014 13

Cahier des charges 2015-2024 14-15

Compte-rendu 16

Chasse de plaine 18

Estimation des dégâts de gibier 19

Brèves 20-21

Petites annonces 22

Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce
notamment au soutien
de tous les annonceurs.
**Merci de les privilégier
lors de vos achats.**

EDITORIAL

Cahier des Charges des Chasses communales 2015 à 2024:

un bon compromis

Il est né coté chasseur sous le signe de la démocratie participative. Tous les chasseurs bas-rhinois étaient en effet directement conviés par la Fédération à faire des propositions via des courriers ou via leur GGC pour adapter ce document à notre décennie. Ce cahier des charges est la résultante complexe entre les intérêts des Communes, des agriculteurs, des gestionnaires forestiers, et des chasseurs. Ces intérêts ne sont pas toujours convergents comme en témoignent les longues et après discussions. N'oublions pas que les maires ont aussi des comptes à rendre à leurs administrés. Toutes les parties ont fait des concessions par rapport à leurs propositions initiales, mais en définitive le résultat est acceptable et a été accepté par tous les participants en CDCFS du 30 juin 2014 en présence de monsieur Stéphane Bouillon, préfet du Bas-Rhin. Vous pouvez consulter les nouveautés de cahier des charges en pages 14-15 de ce magazine. Je souhaite à tous et à toutes de pouvoir renouveler leur gré à gré ou de pouvoir adjuger le lot de leurs rêves dans le meilleur rapport qualité/prix car l'engagement est pour 9 ans.

Gérard Lang, président de la FdC67



PRÉCISION: 2 biches, 2 faons, 2 daguets (Infos'Chasse de juin)

Ce texte était destiné à vous informer qu'une telle attribution supplémentaire à votre plan de chasse pouvait vous être attribuée par votre groupe sectoriel et à ainsi éviter une surprise, à certains d'entre vous, lors de la réception de votre plan de chasse. Comme les modalités et les propositions concernant cette possibilité d'attribution par les groupes sectoriels devaient être définies lors du CDCFS du 17 juin, il ne nous était pas possible de vous donner plus de détail à l'heure de la mise sous presse d'IC 67 de juin.

Une chance pour le nord du département

**DERNIÈRE
MINUTE**



Nous avons le plaisir de
vous annoncer la naissance
d'**Alsace Gibier**.
Achat de tout gibier

22 rue principale • 67270 Lohr

Tél. 03 88 70 40 42 • Fax: 09 70 32 46 91 • Portable : 06 79 05 24 43
E-mail: alsacegibier@orange.fr • Président: Philippe Neumann 06 16 01 37 62



25 avril 2014 - AG GGC de Haslach et environs



L'AG du GGC de Haslach et environs s'est tenue le 25 avril dernier dans la salle polyvalente de Wangenbourg.

Dans son discours de bienvenue aux présents, le président Roland Schoeffler a particulièrement remercié les chercheurs de mues qui contribuent largement à la réussite de cette soirée.

Dans son rapport moral, le président a présenté les travaux du GGC lors de l'exercice écoulé tels que réunions trimestrielles à l'ONF, bilans, suivi des plans de chasse, cahier des charges, Natura 2000, etc.

Concernant les actualités cynégétiques Roland Schoeffler a résumé l'intervention de monsieur le Préfet Stéphane Bouillon lors de l'AG de la FDC67 et le sondage de la FDC67 auprès des locataires qui reflète une grande inquiétude quant à l'avenir de la chasse.

Philippe Schuller a commenté l'exposition de trophées de cerfs 2014 en notant que sur le GGC, a été réalisé pour la première fois un prélèvement pratiquement égalitaire entre mâles et femelles soit 168 mâles pour 178 femelles. Ce résultat, précise Roland Schoeffler, provient de l'application du plan de chasse et de l'attribution de 45 daguets supplémentaires. Sur le plan qualitatif, 80% des tirs de C3 sont dans les critères des points verts.

Pour la 4^e année consécutive Michel Gascard a présenté l'analyse statistique des poids des cervidés prélevés. Cette étude a pour objectif l'évaluation de l'état sanitaire des animaux par rapport à l'évolution de leur poids.

Bernard Huber a présenté à la suite l'enquête chevreuils (754 prélèvements) et sangliers (1143 prélèvements) ainsi que la situation du petit gibier.

Thierry Neff a exposé toutes les facettes de la responsabilité du chasseur

et de l'organisateur de chasse et des assurances afférentes.

Marc Bacher de l'ONF a présenté les nombreuses nouveautés du cahier des charges en forêt domaniale.

Albert Hammer, président de la nouvelle UDUCR a projeté la vidéo «Que faire après le tir» La subvention à l'association a été reconduite.

Jacques Lachenal responsable de la chasse sous licence ONF de Haslach, a reconduit l'opération «don de sangliers». Le GGC décide d'y participer à nouveau en 2014/15.

Michel Vital a détaillé les activités de l'ABRCGG dont les opérations caritatives. Pour finir Roland Schoeffler a annoncé la candidature de Laurent Lambert et de Jean-Marie Bockel aux élections du FIDS (les deux candidats ont été élus depuis cette AG).

Le verre de l'amitié a clôturé cette dense soirée.

4 avril 2014 - AG GGC Plaine de la Bruche

Le 4 avril dernier s'est tenue à Breuschwickersheim l'assemblée générale du GGC Plaine de la Bruche.

Après avoir salué l'assistance et les différentes personnalités présentes, la présidente, Aliette Schaeffer a, dans son allocution, fait part de son inquiétude concernant l'état du petit gibier en plaine.

En effet, la disparition de haies, talus, bosquets et autres éléments de biodiversité, ajoutée à l'intensification de la mécanisation agricole offrent, outre la vue d'un paysage monotone, peu de couvert ou de nourriture pour la petite faune de plaine. De plus, depuis la levée de l'obligation pour les agriculteurs de la mise en jachères d'une partie de leurs cultures, il devient de plus en plus difficile de faire signer les contrats JEFS, toujours en constante diminution.

Autre sujet de préoccupation : les dégâts de sangliers, encore une fois importants cette année.

Après la partie statutaire, le président



de la FDC, Gérard Lang a présenté les dernières acquisitions du FARB sur le GGC puis a enchaîné sur les dernières avancées du prochain cahier des charges des chasses communales.

M. Michel Kahn, président du groupement des officiers de louveterie a rappelé que le bail de chasse est un accord entre le locataire et la mairie et qu'il ne faut pas hésiter à renégocier en cas de modifications notables. Il rappelle également la réglementation en vigueur concernant les dégâts de sangliers et la possibilité, pour les chasseurs de faire appel aux louvetiers pour se voir délivrer, sous leur autorité, une auto-

risation de tir de nuit avec lampes torches.

La présidente a ensuite remis un exemplaire d'Anatomie du Gibier, d'Eugène Mertz, à deux gardes méritants, Gilbert Goujon et Hervé Roth.

Christian Muller, président du GGC de l'Ungersberg, est quant à lui intervenu sur les têtes bizarres de che-

vreuil. Sujet qui a captivé l'assemblée. Albert Hammer, président de l'UDUCR, a présenté un film retraçant l'attitude à adopter lors d'un tir blessant : ne pas hésiter à faire appel à un conducteur de chien, laisser «filer» le gibier blessé afin de ne pas le stresser davantage, etc. Il fait part ensuite des excellents résultats obtenus lors des recherches, et incite les chasseurs à se perfectionner au tir.

Le dernier film de Bernard Lazarus «chasseurs-traqueurs», commenté par l'auteur, a comme d'habitude eu beaucoup de succès et a contribué à la bonne ambiance de la soirée.

3 avril 2014 - AG GGC du Champ du Feu

L'assemblée générale du GGC du Champ du feu s'est déroulée le 3 avril dernier à l'hôtel de ville de Rosheim. Après avoir fait un point sur les différentes manifestations du GGC depuis 2009, le président Jean-Paul Eschlimann a tenu à remercier les adhérents pour leur fidélité ainsi que leurs implications au niveau des réalisations du plan de chasse grands cervidés et sangliers mais a regretté le manque de données pour le chevreuil. À cette occasion, Jean-Paul Eschlimann a aussi tenu à rappeler que quel que soit le contenu du cahier des charges en cours d'élaboration à cette date « *c'est vous seul qui faites le choix de l'accepter en signant pour 9 ans* ».

Divers et subventions

Il a été décidé de ramener la cotisation pour la dernière année du bail à un montant forfaitaire de 30 € pour l'ensemble des lots.

Une aide de 200 euros a été accordée à l'UDUCR et 100 euros ont été consentis à l'association des piégeurs agréés. L'opération pierres à sel a quant à elle été maintenue.

Par ailleurs, un sanglier à la broche a été prévu avec les locataires adhérents au Groupement le 24 mai 2014 à l'étang de pêche de Rosheim.

Dégâts de sangliers

Si la nouvelle sectorisation du FIDS en 17 secteurs a impacté certains lots du GGC, pour la plupart elle s'est traduite par une baisse des surcotisations.

Rapport du groupe sectoriel 2013-2014 pour l'espèce cerf

Dans le noyau, le déficit de tirs se situe en forêt privée (63,64% de réalisations) contre 100,85% en forêt communale alors qu'en périphérie, le manque de réalisations se situe essentiellement dans le secteur Ranrupt-Colroy en forêt communale (Vallée de la Bruche) avec seulement 46% de réalisations.

Les chasseurs y signalent une nette augmentation des jeunes cerfs mâles, c'est également vrai dans le noyau.

Après les interventions de Michel Vernevaux, président de la SLC des 3 Massifs du sud et de Michel Gascard représentant l'ABRCGG, Bernard et Fabienne Lazarus ont présenté leur nouveau film « La chasse collective entre chasseurs et traqueurs », une projection appréciée par tous les participants.

Le président de l'UDUCR, Albert Hammer a terminé en rappelant que malgré les nouvelles contraintes sanitaires, la recherche du gibier blessé doit absolument être maintenue et poursuivie pour respecter notre éthique de chasseur et qu'il s'agit de rester particulièrement vigilant sur les vérifications de tir à effectuer avec des chiens aguerris. À l'issue de l'AG, les participants se sont retrouvés autour d'un buffet bien garni.



21 mars 2014 - AG GGC de Niederbronn-les-Bains

L'assemblée générale du G.G.C. de Niederbronn les Bains s'est déroulée au restaurant « A l'Etoile d'Or » à Batzendorf le vendredi 21 mars 2014 avec une cinquantaine de participants.

Dans son rapport moral, le président Pierre Schmitt a rappelé les enjeux pour la chasse alsacienne à la veille des adjudications, le douloureux problème des dégâts des sangliers, les relations avec le

monde forestier et a invité le président de le FDC67 Gérard Lang à préciser l'état des négociations en cours, concernant l'élaboration du nouveau cahier des charges des chasses communales.

Le secrétaire René Grunder a quant à lui détaillé les actions entreprises par le GGC au cours de l'année écoulée, notamment un achat groupé de pierres à sel pour les adhérents ; cet achat groupé a été financé pour moitié par le GGC ;

il rappelle aussi la rencontre conviviale, organisée au mois d'août, autour d'un délicieux sanglier à la broche, et suivie d'une pêche à la truite à l'étang de Langensoultzbach.

Après la partie statutaire, Albert Hammer, président de l'UDUCR a fait un exposé et projeté un DVD sur la recherche du grand gibier blessé. Comme à son habitude, il a conseillé la pratique d'un entraînement régulier et donné quelques recommandations aux chasseurs sur les attitudes à adopter lorsqu'un gibier est blessé.

A aussi été abordée la question du fonctionnement des groupes sectoriels qui ont vocation à donner un avis sur la gestion des cervidés...

La soirée s'est achevée dans la convivialité autour d'un repas offert par le GGC.



Journée des gardes-chasse du GGC de l'Andlau

Le samedi 22 mars 2014 vers 9h, s'est déroulé au stand de tir de l'APTO à Bernardswiller, la journée des gardes-chasse du GGC de l'Andlau. À l'aube quelques gardes chasse étaient sortis, malgré le mauvais temps, à l'affût du renard, mais sont malheureusement rentrés bredouille.

Après quelques mots du président du GGC, Michel Eber, le concours de tir (15 participants) a débuté sur lapin courant, sanglier courant, tir à 100 m et ball-trap). Une possibilité avait également été offerte de régler les armes. Vers 13h, un excellent repas a été pris en commun puis, les différents ateliers de tir se sont poursuivis jusqu'à vers 17h.

Et pour clore cette belle journée les prix ont été remis aux plus méritants. ●



11 avril 2014 - AG GGC de l'Andlau

Le 5 avril dernier s'est tenue l'AG du GGC de l'Andlau à Innenheim.

En première partie de cette réunion, pour des raisons d'agenda, Albert Hammer, président de l'UDUCR, a présenté son DVD sur la recherche du gibier blessé, les statistiques pour le GGC et donner les conseils usuels en cas de recherche.

Dans son rapport moral, le président Michel Eber déplore d'emblée une baisse de 50% des lièvres lors d'un comptage. En se désolant de la non maîtrise du foncier par les chasseurs et l'aseptisation croissante des territoires de plaine. Le président remarque par ailleurs, que quatre locataires du GGC totalisent à eux seuls 96 % des dégâts de sangliers.

Subvention « répulsif sanglier »

La subvention sera demandée par Pascale Metzger Golfier au nom du GGC de l'Andlau à la FDC67. Si elle est obtenue, celle-ci sera répartie entre les personnes ayant participé à l'achat de ce répulsif.

Rapport de la Commission Garde Chasse

Le questionnaire envoyé aux gardes-chasse n'a pas trouvé un grand engouement auprès des destinataires et c'est bien dommage. Le comité remercie la commission des gardes chasse pour le temps consacré.

Pour clôturer la réunion, Michel Eber remercie l'ensemble du comité pour son soutien et son dévouement et en concluant « on a fait ce qu'on a pu ». Les participants ont ensuite prolongé les débats autour du verre de l'amitié. ●

24 avril 2014 - AG du GGC Ackerland

Le GGC Ackerland s'est réuni le 24 avril dernier au siège de l'Association à Mittelhausen au restaurant à l'Étoile.

Dans son rapport moral, le président Éric Jost a confirmé et regretté la baisse du nombre de cotisants au GGC. Selon lui, la perspective des relocations avec l'arrivée de nouveaux locataires sera certainement un des seuls moyens de regarnir les rangs du GGC. Malgré cela, cette situation risque de se prolonger compte tenu de la morosité qui règne auprès des chasseurs de plaine, le petit gibier devenant de plus en plus rare et les dégâts de sangliers pesant de plus en plus lourdement sur les budgets.

Quant aux adjudications prochaines, tout comme le président Gérard Lang, Éric Jost conseille de prendre contact avec les maires concernés pour préparer le terrain en vue d'un gré à gré éventuel, en s'appuyant sur l'information envoyée aux maires par notre fédération et concernant le sondage effectué



auprès des locataires actuels.

Les actions proposées pour 2014/2015

- toutes les possibilités de subventions sont maintenues, charge à chaque adjudicataire de faire part de son projet
- une soirée affût renards a été organisée le 16 mai
- remboursement des frais d'inscription à la formation venaison ainsi qu'à celle du piégeage
- Le comité propose de se rapprocher

de la FDC pour prendre une option d'achat de faisans sauvages de repeuplement lors des prochaines adjudications

- Une subvention de 200€ est allouée à l'UDUCR

Albert Hammer, président de l'UDUCR a présenté les statistiques des recherches effectuées sur le GGC et projeté un Powerpoint très instructif sur la recherche en général.

L'AG s'est prolongée avec un excellent dîner en toute convivialité. ●

Spécialisé dans la fabrication de carabines sur-mesure et la customisation, Luc Perrin réalise aussi toutes réparations et montages de lunettes.

Économisez l'achat d'une nouvelle lunette Interface pour montage Blaser



Ce système breveté « **Perrin** » vous permet d'utiliser la lunette de votre arme Blaser sur quasiment n'importe laquelle de vos autres armes : K98, Bennelli Argo, Kipplauf, etc.

À partir de
270€

**ARMURERIE
PERRIN**

Votre arme a son orfèvre

36 Avenue de France • 57400 Sarrebourg • Tél. 0033 (0)387 24 96 21

www.armurerieperrin.com

ESPACE-chasse

MIRADORS jusqu'à -10%



Prix special
500,00 €

SYSTEME COMPLET
D'AGRAINAGE

-20%

AGRAINOIR
PHOTO CELLULE

3 achetés

**=
1 gratuit**

CAMERA DE
SURVEILLANCE
6 Méga pixels

Offre speciale
255,00 €



Catalogue
sur demande

6 rue Louis Armand
67620 Soufflenheim

Port. 06 29 57 41 44

Fax 03 88 06 76 26

espace-chasse@orange.fr

www.espace-chasse.fr

Eaux de vie - Liqueurs - Whisky Alsacien - Idées cadeaux



Hepp
ALSACIEN PAR EXCELLENCE



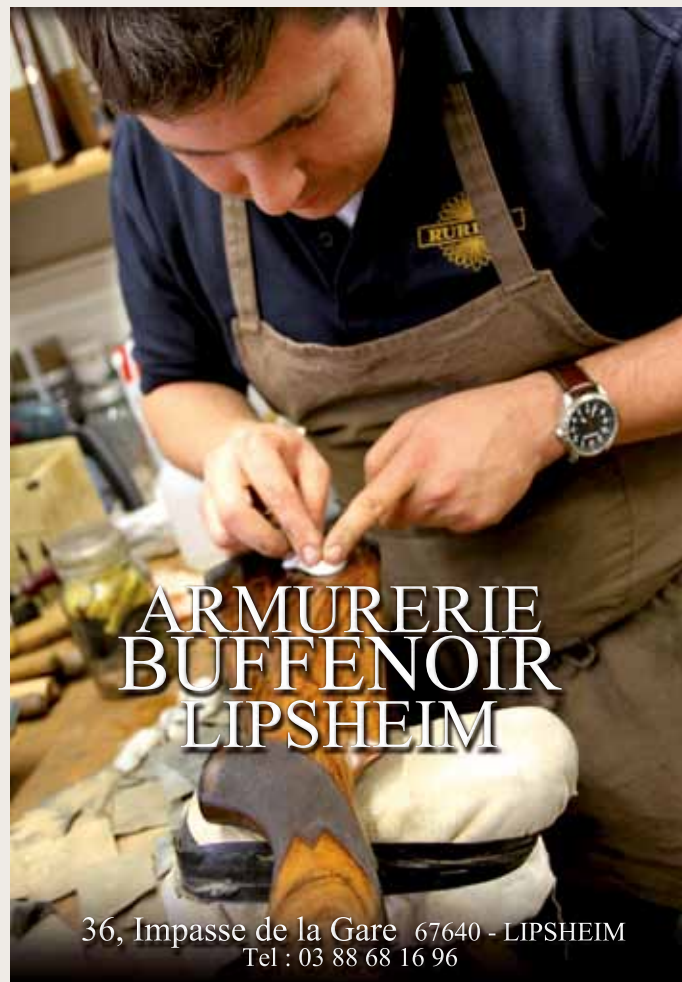
ARTISAN
DISTILLATEUR
EAU DE VIE - LIQUEUR
WHISKY ALSACIEN

Artisan Distillateur « Chasseur »
depuis 3 générations

Accueil à la boutique du distillateur
Lundi au vendredi 8h-12h / 13h30-18h - samedi 8h-12h / 13h-16h

Conditions spéciales aux chasseurs
sur présentation de l'annonce

Distillerie Artisanale Hepp • 94 Rue de la Walck • 67350 Uberrach
Tél. +33 (0)3 88 077 107 • www.distillerie-hepp.com



**ARMURERIE
BUFFENOIR
LIPSHEIM**

36, Impasse de la Gare 67640 - LIPSHEIM
Tel : 03 88 68 16 96

9 avril 2014 - AG SLC Trois massifs du Sud



Le 9 avril dernier s'est tenue l'AG de la SLC des trois Massifs du Sud au stand de tir de l'APTO. Le président Michel Vernevaut a ouvert la séance et souhaité la bienvenue aux 70 membres présents ou représentés soit 75% des adhérents. Une partie de l'après-midi avait été consacrée au tir et au réglage des armes par les membres de l'APTO.

Suite aux obligations statutaires, Maître Christian Grieneisen a exposé les statuts juridiques des locataires de chasses

communales, leurs avantages et inconvénients ainsi que la problématique des diverses assurances obligatoires ou conseillées.

Les manifestations 2014

Le vendredi 29 août prochain, Gérard Lang, président de la FDC67 animera une réunion sur le thème du nouveau cahier de charges des locations de chasses communales.

Une nouvelle journée «Cyné'tir» est programmée pour les intéressés en sep-

tembre, avant les battues, le permis de chasse validé sera exigé, l'autorisation du port d'arme en battue pourra être validée ce jour.

Une date reste à programmer pour une soirée concernant les nouvelles classifications des armes et les autorisations de détention et de transport.

La soirée fut clôturée dans une bonne ambiance par la traditionnelle tarte flambée accompagnée de son vin blanc.

11 avril 2014 - AG du GGC d'Alsace Bossue

L'assemblée générale du GGC d'Alsace bossue s'est tenue à Diemeringen, le 11 avril dernier dans une ambiance plutôt tendue. La nouvelle sectorisation du FIDS et les battues administratives organisées dans deux lots du GGC n'y étant pas étrangères.

Dans une lettre au préfet, le président du GGC et 42 chasseurs signataires avaient menacé de ne plus payer la contribution complémentaire au FIDS sans l'ouverture de nouvelles discussions pour régler les nombreux problèmes rencontrés par les chasseurs d'Alsace bossue.

Patrick Hetzel, député de la 7^e circonscription du Bas-Rhin, a voulu rassurer les chasseurs inquiets. «La chasse joue un rôle d'intérêt général important dans la régulation de la faune et les recettes de la chasse sont appréciées par les communes. Vous avez donc des moyens de négociation»

Le conseiller général du canton de Drulingen Jean Mathia, a également assuré les chasseurs de son soutien en regrettant que «les chasseurs soient sur le

ban des accusés. Sans les chasseurs, que serait l'agriculture?»

Malgré ces soutiens, les chasseurs présents ont tous fait part de leurs craintes quant à l'avenir. Montants élevés des dégâts de sangliers, questionnements sur la pyramide des âges des chasseurs, etc. tous les motifs d'inquiétude ont été abordés.

Le représentant de l'ONF Henri Ley a fait le point sur les dégâts forestiers

du secteur : presque pas de dégâts dans les forêts du plateau lorrain le biotope étant riche, les chevreuils trouvent facilement à manger. Par contre dans la partie gréseuse des Vosges, les dégâts sont plus importants

La bonne nouvelle de la soirée a été annoncée par l'estimateur Albert Stock : «Les dégâts sont beaucoup moins importants cette année, autant sur les prés que sur le blé.»



6 juin 2014 - **GGC Ried Sud**

C'est devant une soixantaine de personnes, élus, présidents de GGC, agriculteurs, chasseurs et le président de la FDC67, Gérard Lang, que Jean-Luc Spiegel, président du GGC Ried Sud a présenté un Power Point sur l'état de la chasse alsacienne à ce jour.

La situation est critique et il lui tenait à cœur, à la veille des renouvellements de baux de chasse d'informer et de sensibiliser les différents partenaires incontournables du monde de la chasse.

Le président a tout d'abord présenté son GGC et mis en avant les nombreuses actions réalisées par le groupement: informations dans les écoles, messe de Saint-Hubert, piégeage et destructions des nuisibles, formations des chasseurs (venaison, risques sanitaires, tirs), effarouchement des sangliers lors des semis de maïs...

Puis, il a détaillé les 52 millions dépen-

sées annuellement par les chasseurs dans le Bas Rhin pour les locations des chasses, les dégâts de gibier, l'hébergement et la restauration, les gardes chasses et les traqueurs... Cependant, beaucoup de chasseurs envisagent de «raccrocher», les contraintes et la conjoncture n'encourageant pas les chasseurs à s'engager pour 9 ans. Selon Jean-Luc Spiegel, les chasseurs sont étranglés par les dégâts de gibier, doivent partager les espaces avec tout le monde et sans la moindre reconnaissance. Et d'affirmer: «*Nous sommes, il est vrai, coresponsables de la prolifération des sangliers, avec les agriculteurs, qui ont commencé massivement nos plaines en maïs*». Parmi les souhaits vis à vis des partenaires des chasseurs ont été évoqués :

- les maires qui ne doivent pas oublier, qu'ils ont à assurer la pleine jouissance de la chasse à leurs locataires,
- L'ONF qui doit respecter le planning des battues, afin d'assurer leur réalisation

sans travaux forestiers en cours, pour une efficacité et une sécurité optimales,

- les agriculteurs qui devraient mettre en place des bandes enherbées le long des forêts, réaliser les semis de maïs en même temps pour diminuer la période à risque. Heureusement, dans ce GGC, la bonne entente permet d'approcher le résultat escompté, le représentant local de l'ONF discutant activement avec les chasseurs, la commune de Marckolsheim ayant investi énormément en achetant des parcelles le long des forêts pour les transformer en vergers et prairies pour la faune.

Toutes ces actions doivent être prises comme exemples et servir à d'autres.

L'avenir de la chasse passe par cela, tout le monde doit se retrouser les manches, sinon demain, bon nombre de chasses ne trouveront pas preneurs.

Continuons à dialoguer, à aménager, afin de pouvoir transmettre aux générations futures une nature riche et variée. ●

Association bas-rhinoise des piégeurs agréés et des gardes-chasse

Nouveaux président et comité



AG du 6 juin 2014

Suite à la démission de Claude Fix lors de l'AG du 6 juin dernier, Didier Pierre a été élu nouveau président de l'association le 12 juin 2014. Celle-ci s'est aussi dotée d'un comité renouvelé, donc d'une nouvelle équipe dirigeante.

Selon le président, le comité sera attaché à perpétuer et à redonner une nouvelle dynamique de fonctionnement à l'association par un mode de gestion et de direction basé sur le participatif et la collégialité.

Didier Pierre souhaite aussi redonner vigueur à la reprise du dialogue avec les partenaires institutionnels tels la fédération des chasseurs et les services de l'administration.

«*Nos actions porteront sur les points forts qui ont déjà fait la qualité de l'association: les actions de formation, l'information, la communication vis à vis des membres*» a-t-il assuré et de préciser: «*J'ai aussi à présent la lourde charge de présider un ensemble de près de 400 membres, soyez assurés qu'avec le Comité j'y emploierai*

toute mon énergie».

L'ancienne adresse email de l'association a été remplacée par: piegeursbashin@gmail.com

Dorénavant tous les mails doivent être envoyés à cette adresse. Un nouveau site est aussi en cours de création et verra le jour prochainement.

Afin de permettre l'achat de pièges, le stock sera également revu et la liste réactualisée et cela courant du mois de septembre prochain. ●

11 avril 2014 - AG GGC Sauer Moder

L'assemblée Générale du GGC Sauer-Moder s'est tenue le vendredi, 11 Avril 2014 au restaurant «La Brasérade» à Forstfeld avec 50 personnes représentant 35 locataires.

Dans son rapport moral, le président Jean-Luc Ries a évoqué les assemblées générales et les élections du FIDS, les dégâts de sangliers, de lièvres, de chevreuils, etc., qui empoisonnent l'exercice de la chasse, l'élaboration du nouveau cahier des charges mais aussi les actions menées par le GGC au cours de l'année écoulée comme le projet école ou la Messe de Saint-Hubert.

Actions du GGC pour 2014

- Le projet Ecole sera reconduit en 2014 à Sessenheim,
- Subvention inchangée de 50€ pour l'achat de semences,
- Subvention inchangée de 80€ pour l'achat d'une nasse à corbeaux,
- Opération pierres à sel. (100€ les



- 600 kg au lieu de 130),
- Subvention UNUCR de 300€,
- Fête d'été à Dalhunden, le 30 août 2014,
- Une messe de Saint-Hubert sera à nouveau organisée. (Date et lieu à définir)

Les intervenants

Albert Hammer, président de l'UDUCR, a exposé le bilan des recherches dans le périmètre du GGC et a projeté

un film très intéressant sur les règles de bonne conduite sur les animaux blessés. Puis, Gérard Lang, président de la FDC67 a fait un point sur le nouveau cahier des charges des chasses communales en cours de discussion

Le thème de la soirée – très animé, on s'en doute – a porté sur les dégâts de sangliers et la sectorisation.

Mais cela n'a pas empêché la conviviale et traditionnelle collation qui a clôturé la soirée. ●

5 avril 2014 - AG GGC de l'Ungersberg

Le 5 avril dernier, les membres du GGC se sont réunis à Bassemberg pour leur AG annuelle.

Dans son rapport moral, le président Christian Muller s'est questionné – à l'aube des nouvelles adjudications – sur l'avenir de la chasse qui «croule sous une avalanche de contraintes» et qui voit chaque année son territoire se restreindre. Et de se poser la question de savoir si ces éléments ne devraient pas être pris en compte lors des négociations pour les nouvelles adjudications. Le président a conclu son intervention en appelant les adjudicataires à la vigi-

lance et la persévérance nécessaires dans la gestion de la chasse, à la solidarité qui permet d'avancer sur les grandes causes et à accueillir les jeunes chasseurs.

Concernant le prélèvement des grands cervidés, Michel Gewinner, président de la Commission «Grand gibier» a évoqué la pression subie par les chasseurs. Sur le secteur 6/1 les réalisations se sont montées à 93% alors que ce chiffre est de 81,82 % pour le secteur 6/2. Pour 2014, la décision de la DDT est de prévoir 20 animaux en plus. Quant aux sangliers, Michel Gewinner a relevé que, les prélèvements sont en

progression, les dégâts sont payés exclusivement par les chasseurs et que rien n'est fait par les agriculteurs.

Le président Christian Muller a poursuivi en listant les gros points noirs du GGC au niveau des dégâts de sangliers. À noter que le président était beaucoup plus enjoué lorsqu'il a parlé de sa passion, les têtes bizarres de chevreuils et autres albinos, dont l'assemblée a pu apprécier les photos.

De très nombreux thèmes ont encore été abordés tel que la trichinose, les accidents, les formations hygiène, chef de traque, secouriste, le permis de chasser, le Mobil'Faune, la réglementation sur les armes, le bois, etc.

L'opération «sel» est maintenue pour l'année à venir, une subvention de 250 euros a été attribuée à l'UDUCR ainsi qu'un montant de 76€ à la Croix Rouge.

Pour clôturer la réunion, Albert Hammer, président de l'UDUCR, a projeté un film qui prête à réflexion, sur le comportement du chasseur après le coup de feu.

Un excellent sanglier à la broche a mis un beau point final à cette matinée. ●





Boucherie Roland Tischler

Hauptstrasse 38 ■ 77975 Ringsheim

Tél. 00 49 (0)78 22 82 40

metzgerei-tischler@t-online.de

www.tischler-ringsheim.de ■ (à 5 mn d'Europapark)

- Spécialités fumées de la Forêt-Noire
- Conserves de gibier
- Service Traiteur (nous consulter)

La boucherie Tischler travaille uniquement des animaux abattus par ses propres soins et du gibier de la région (Forêt-Noire et Alsace)

-10%
de réduction
sur présentation
de cette annonce

FORGIARINI

www.forgiarini.net

CARRELAGE
SANTAIRE
MEUBLES DE BAIN
PIERRE NATURELLE
PARQUETS
TERRASSES BOIS
SCIERIE

CATALOGUE 2014 - 2015

disponible dans nos magasins

VENDENHEIM KOGENHEIM MULHOUSE



Pour tous vos imprimés publicitaires ou commerciaux

Dépliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...



Imprimerie
PARMENTIER



1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU

Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr

www.imprimerie-parmentier.fr

Daniel RETTIG

Naturaliste - Taxidermiste

TRAVAIL PERSONNALISÉ DE GRANDE FINITION

Animaux entiers

Trophées de chasse

& Safaris

Tannages

Depuis
1977



114 route Nationale - 67760 Gambenheim

taxidermie.rettig.free.fr - Tél. **03 88 96 42 04**

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 25 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture !

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com

kleininterautos@9business.fr

15, 16 et 17 mai 2014 - Journées nationales de l'ANCGG

Les journées nationales de l'ANCGG se sont déroulées au Mont Sainte-Odile les 15, 16 et 17 mai, devant 150 personnes représentant plus de 60 associations départementales qui avaient fait le déplacement.

L'après-midi du 16 mai était consacrée à des exposés sur la gestion du sanglier avec deux intervenants, Michel Kahn, président des lieutenants de l'ouvetier du Bas-Rhin et François Klein, responsable du CNERA Cervidés-Sangliers.

Puis s'est tenue l'Assemblée générale de l'ANCGG en présence de nombreux invités, dont le président de la FDC 67, Gérard Lang.

L'AG a été ouverte par le nouveau président, Gérard Bédarida, qui a pris la succession d'Alain François. Un hommage particulier a été rendu à André-Jacques Hettier de Boislambert récemment disparu, membre fondateur de l'association et président d'honneur.

Parmi les invités, Bernard Gamblin, conseiller spécial de la Direction Générale de l'ONF fait part de l'état d'esprit qu'il entend entretenir dans les relations avec les chasseurs et en particulier l'ANCGG.

Gilbert de Turckheim, président de la FACE est intervenu à propos du loup qui est un facteur de gros soucis depuis 3 ans au niveau européen. François Magnien, président de l'UNUCR a quant à lui demandé à la FNC de faire



15 mai 2014: découverte du Cyné'tir par les membres de l'ANCGG



16 mai 2014: assemblée générale de l'ANCGG au Mont Sainte-Odile

plus pour la promotion de la recherche du gibier blessé. Le lendemain a été consacré tout d'abord à une discussion sur l'établissement des plans de chasse, atelier suivi d'un exposé sur le daim

réalisé par Emile Heckly, responsable Daim à la FDC68. Pour finir, Françoise Preiss, spécialiste du grand tétras, a fait un exposé remarqué sur cet oiseau, une espèce prioritaire en Europe. ●

21 mars 2014 - AG GGC de l'Outre-Forêt

Lors de l'assemblée générale du GGC de l'Outre-Forêt qui a eu lieu le 21 mars 2014 à Hoffen, le président Albert Nonnenmacher a, dans son rapport moral, évoqué le cahier des

charges des chasses communales alors en pleine élaboration, les dégâts de sangliers et dégâts d'autres gibiers (chevreuil, lièvre, etc.). Lors de cette assemblée, les participants ont décidé de recon-

duire les opérations habituelles telles que sel gemme, petit gibier, sanglier à la broche, ... C'est le 28 juin dernier, autour de l'étang de pêche d'Oberroedern que s'est tenue la huitième édition du «Sanglier à la broche» organisée par le GGC de l'Outre-Forêt avec quelque 170 personnes, chasseurs du GGC et membres de leurs familles.

Le président de la FDC67, Gérard Lang est intervenu essentiellement sur le cahier des charges en cours et les dégâts d'autres gibiers. Albert Hammer, président de l'UDUCR a présenté ses statistiques ainsi qu'une projection sur la conduite à tenir en cas de gibier blessé. Comme à l'accoutumée, les discussions se sont prolongées lors d'un dîner pris en commun. ●



6^e Rencontre internationale des Chasseurs à l'arc du Bas-Rhin et élection d'un nouveau président



C'est dans le superbe cadre naturel de l'étang du Nonnenhof à Haguenau que Stéphane Freiburger et Luis Riedel, ont organisé cette année la 6^e rencontre internationale des chasseurs à l'arc du Bas-Rhin durant le week-end du 23 au 25 mai 2014.

Comme de coutume, cette manifestation placée sous le signe de l'échange et de la convivialité, a réuni de nombreux archers, chasseurs ou non, venus, parfois en famille, de France et d'outre Rhin. Fort de son succès grandissant d'année en année ce sont plus de 120 participants qui ont répondu présent cette année.

Le programme étalé sur 3 jours a démarré vendredi soir avec une sortie affût pour les nemrods. 16 postes ont été aménagés pour l'occasion sur les territoires de Haguenau et du Fleckenstein. Bravo à Michel Gaschi qui a prélevé un san-

glier et à Alexandre Gilg qui a décoché la flèche parfaite sur un beau ragondin.

Samedi et dimanche les archers ont pu mesurer leur adresse sur le parcours 3D du club de tir à l'arc du CSA Estienne, spécialement réaménagé pour la circonstance. Un très beau parcours de plus de 2 heures, jalonné de défis aussi ludiques que techniques.

Samedi en début de soirée la soixantaine de membres ACABR présents a assisté à l'Assemblée Générale, marquée cette année, par la démission de son président, Gilles Mercier et de son bureau, après treize années passées au service de la promotion de la chasse à l'arc dans notre département. C'est non sans une certaine émotion et sous une salve d'applaudissements chaleureux de toute l'assemblée que Gilles Mercier a passé le flambeau au nouveau comité et à son nouveau Président, Renaud Gerst.

L'autre temps fort de cette 6^e rencontre, aura été sans conteste le tirage au sort parmi les participants, de 3 séjours de chasse en Hongrie. Afin de départager les 3 heureux gagnants et pimenter un peu le jeu, ils ont dû montrer tout leur talent d'archer, au terme d'une épreuve de tir à l'arc sur une cible 3D, sous les yeux amusés et les encouragements de 120 spectateurs!

Tous les participants ont ensuite fait honneur au désormais traditionnel sanglier à la broche.

À noter également, la prestation très appréciée, des sonneurs de trompe du Mürgtal, qui nous ont fait l'honneur de leur présence. C'est donc dans un esprit très convivial et de belle amitié franco-allemande que la soirée s'est prolongée jusqu'à tard dans la nuit. Rendez-vous est d'ores et déjà pris l'année prochaine, pour la 7^e rencontre.

Pour toute information complémentaire sur les chasseurs à l'arc du Bas-Rhin, rdv sur le site [www/acabr.net](http://www.acabr.net)



Cette année encore les résultats de la promotion « Les Bonnets Carrés » sont plus que satisfaisants. Sur 14 candidats toutes catégories confondues les résultats obtenus sont 10 médailles d'or et 1 médaille d'argent. La catégorie « arc » a fait un sans faute avec trois lauréats reçus sur trois candidats présentés. Le major de la promotion,

double médaillé or (carabine et arc) est Bernard Henrich de Langensoultzbach. Nos plus vives félicitations sont adressées aux lauréats.

Brevet « or »

Bernard Henrich, Xavier Baethelmebs, Joël Wetta, Sylvain Bornert, Baptiste Vallin, Jean-François Calmeil, Daniel

Metzger, David Schoeffler, Pascale Meyer, Vincent Raepfel

Brevet « Argent »

Daniel Meyer

Brevet « Arc »

Bernard Henrich, Jean-François Calmeil, Marc Wurtz

Les nouveautés du cahier des charges 2015 à 2024

Le nouveau cahier des charges des chasses communales vient d'être signé par monsieur le Préfet. Vous trouvez ci-après, en rouge, toutes les nouveautés par rapport à l'ancien.

TITRE II : DÉLIMITATION DES LOTS - RENDEMENT-RESERVES - ENCLAVES

Article 3

2 - Rendement

Le rendement de la chasse [...] ou indemnité quelconque.

En revanche, il peut obtenir soit une diminution du loyer, soit la résiliation prévue à l'article 37-3 du présent cahier des charges en cas de catastrophes écologiques ou sanitaires reconnues au niveau ministériel ou préfectoral qui pourraient intervenir et seraient de nature à le priver en tout ou majeure partie de la possibilité de chasser.

Il en est de même en cas de réduction importante du gibier pour cause de maladies ou impossibilité de valorisation de la venaison pour raison sanitaire (Peste Porcine Classique, Peste Porcine Africaine, Tuberculose des cervidés, Grippe aviaire, Brucellose Africaine, Alaria alata...).

TITRE VI : LOCATION

Article 15 : Description des lots de chasse – Publicité

La commune publie [...] principaux renseignements.

Concernant chacun des lots à louer et notamment :

- la superficie chassable [...] superficie totale du lot,
- le montant des dégâts [...] connu de la commune,
- la carte des peuplements forestiers dégradables fournie par l'ONF pour les forêts publiques,
- le nombre de postes fixes d'agrainage autorisé en application des dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en vigueur au moment de la location,
- l'existence de clauses particulières,
- l'existence d'aménagements cynégétiques connus,
- une lettre type de projet de plan de gestion cynégétique du candidat à la lo-

cation précisant ses références cynégétiques ainsi que celles de ces éventuels associés ou permissionnaires dont le modèle figure à l'annexe 4 du présent cahier des charges.

Pour les lots de chasse bénéficiant d'un plan de chasse « cerf » ou « daim », l'état des attributions et des réalisations du précédent bail de chasse peut être sollicité par les candidats sur demande expresse formulée auprès de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin.

Article 16 : Déclaration de candidature

Toute personne physique [...] communes concernées.

Cette déclaration accompagnée des pièces jointes fait connaître :

- s'il s'agit d'une personne physique [...] de l'article 10-1,
- la demande d'exercer le droit de priorité, le cas échéant,
- une attestation sur l'honneur certifiant que :

- le candidat à la location n'a pas été condamné pour une infraction à la police de la chasse ou à la protection de la nature non couverte par une prescription,

- le candidat n'a pas été sanctionné par plus de 5 contraventions de 4ème classe suite à des infractions aux dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique relevées par la procédure simplifiée des timbres-amende durant les trois dernières années du bail précédent (2006-2015).

Ces déclarations peuvent être présentées par un mandataire qui peut remettre le dossier et présenter les enchères dans le cas d'une adjudication publique. Le mandat doit résulter d'un document écrit suffisamment crédible.

Article 17 : Agrément des candidatures pour tous les modes de location

Les déclarations de candidature [...] décisions de rejet.

Les motifs d'irrecevabilité sont notamment :

- la fausse déclaration dans le dossier

de candidature,

- le défaut de permis de chasser en cours de validité,
- le non-respect des conditions de distance entre le lieu de séjour principal et le lot de chasse énoncées à l'article 10,
- la condamnation pour une infraction à la police de la chasse ou à la protection de la nature ou la constatation de plus de 5 infractions prévues par les contraventions de 4ème classe aux dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique relevées par la procédure simplifiée des timbres-amende durant les trois dernières années du bail précédent (2006-2015),

TITRE VIII : ASSOCIÉS – PERMISSIONNAIRES – RÉFÉRENTS – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Article 25 : Associés – permissionnaires – référent

1 – Associés

Les personnes morales sont composées d'associés.

Dans l'intérêt des activités relatives à la chasse, le nombre d'associés ne peut dépasser un par tranche entière de 25 ha jusqu'à 250 ha et un par tranche entière de 50 ha au-delà.

Tous les associés devront être porteurs de la liste comprenant l'ensemble des membres agréés par le ou les Conseils Municipaux. Cette liste, établie annuellement par la commune, est valable du 2 février au 1er février de l'année suivante.

2 – Permissionnaires

Les personnes physiques peuvent s'adjoindre des permissionnaires. Le nombre de permissionnaires est défini comme pour celui des associés.

Tous les permissionnaires devront être porteurs de la liste comprenant l'ensemble des chasseurs agréés par le ou les Conseils Municipaux. Cette liste, établie annuellement par la commune, est valable du 2 février au 1er février de

l'année suivante.

3 – Référent

En cas d'absence de nomination d'un garde-chasse particulier dans les conditions fixées à l'article 33 du présent cahier des charges, la (les) commune(s) désignera(ront) parmi les associés ou les permissionnaires agréés, sur proposition du locataire de chasse, un référent chargé des relations et du dialogue entre le monde agricole, sylvicole et les autres usagers de la nature. Dans le cas d'une nomination d'un ou de plusieurs gardes-chasse particuliers, cette fonction pourra leur être attribuée.

Par ailleurs, ce référent sera un interlocuteur privilégié dans le cadre de la lutte contre les dégâts causés par le gibier aux cultures agricoles. Il devra pouvoir intervenir en tant que de besoin dans un délai raisonnable.

Article 26 : Nombre de chasseurs armés par lot - Définition des chasses collectives - Invités

Le nombre de chasseurs armés en chasse devant soi au petit gibier ou en battue au grand gibier n'est pas limité. Est considérée comme battue, toute organisation comportant plus de huit (8) chasseurs armés.

TITRE X : PLAN DE CHASSE

Article 35 : Contrôle du plan de chasse chevreuil

Lorsque les dégâts sont avérés et après avis de la commission communale ou intercommunale consultative de la chasse, la commune peut mettre en place un contrôle par corps des réalisations de l'espèce chevreuil femelle (chevrette). Dans ce cas, les constats de tir seront réalisés par le maire ou toute autre personne désignée par lui.

De même, pour s'assurer que le minimum imposé soit réalisé, la commune peut demander au locataire de chasse d'organiser des battues supplémentaires notamment dans les zones de refuge c'est à dire dans toutes les formations ligneuses et semi ligneuses (friches, régénérations installées, jeunes forêts...) de moins de 25 cm de diamètre.

TITRE XI : SANCTIONS – RESILIATION - DECES

Article 37 : Résiliation du bail – par la commune – de plein droit – par le locataire – Décès.

1 – Résiliation par la commune

La commune ayant organisé [...] chasse intercommunal :

1. en cas de dénonciation [...] autre organisme bancaire,
2. en cas d'infraction [...] l'exploitation des chasses,
3. en cas de condamnation [...] protection de la nature,
4. en cas de constatation de plus de 5 infractions prévues par les contraventions de 4ème classe aux dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique relevées par la procédure simplifiée des timbres-amende sur une période de trois ans,

2 – Résiliation de plein droit

Le bail sera résilié de plein droit :

1. en cas de cession non autorisée, sous-location, profits spéculatifs définis aux articles 21, 22 et 24,
2. en cas de condamnation du locataire, personne physique à une peine ferme de retrait du permis de chasser. Il en est de même si à l'expiration d'un délai d'un mois à la date de cette condamnation devenue définitive, les permissionnaires ne se sont pas vu retirer leurs permissions du locataire, personne physique ou si les associés n'ont pas été exclus de la personne morale,
3. lorsque la clause de domiciliation prévue à l'article 10-1 n'est plus respectée,
4. lorsque le locataire de chasse ne tient pas compte des orientations sylvicoles et cynégétiques définies préalablement dans les clauses particulières après deux mises en demeure expresses de la commune,
5. en cas de non-exécution [...] bail de chasse,
6. en cas de non régulation [...] période du bail,
7. en cas de non-versement [...] gibier rouge,
8. en cas de fausse déclaration dans le dossier de candidature.

Dans tous les cas, la résiliation est prononcée par délibération du Conseil Municipal de la commune ayant organisé la location, après avis de la commission communale ou intercommunale consultative de la chasse et de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en cas de résiliation de plein droit et après mise en demeure du ou des intéressés par la commune par lettre recommandée avec avis de réception.

La résiliation est notifiée [...] simple

ordonnance en référé.

3 – Résiliation par le locataire

Le locataire pourra résilier le contrat à compter du 02 février de l'année suivante :

1. si l'augmentation cumulée du loyer depuis le début du bail est supérieure à plus de 50 %,
2. si la surface distraite ou ajoutée au lot depuis le début du bail est supérieure à 15 % de la surface initiale,
3. si le montant des dégâts de gibier autres que ceux causés par les sangliers est :

- a. soit supérieur à 1 fois le prix d'un loyer de chasse annuel avec un montant minimum de 7 000 € calculé sur une période d'un an,
- b. soit supérieur à 1,5 fois le prix d'un loyer de chasse annuel avec un montant minimum de 2 fois 4 000 € calculé sur une période de deux années consécutives.

Le locataire devra préalablement avoir réglé les dégâts non encore indemnisés y compris les dégâts dont l'estimation a été effectuée même si cette estimation est contestée devant le tribunal compétent. La régularisation interviendra à l'issue du jugement définitif. Par ailleurs, le locataire devra être à jour du loyer, taxes et cotisations dues. Dans tous les cas l'avis de la commission communale ou intercommunale consultative de la chasse est sollicité avant la résiliation. Le cas échéant celle-ci peut, en tant que de besoin, saisir la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

4. en cas de réduction importante, de plus de 25 %, des possibilités d'agrainage fixées par la commune en application des dispositions de l'article quinze (15),

5. pour des motifs personnels [...] exercice normal de la chasse.

Le locataire formulera sa demande auprès de la ou des communes concernées par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard pour le 31 juillet qui précède la date de résiliation présumée.

Article 38 : Garantie financière en cas de résiliation

En cas de résiliation du bail, pour une des causes indiquées dans le présent cahier des charges type **exceptées celles des articles 3, 37-3 et 37-4**, le locataire [...] bail de chasse.

Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 3 avril 2014 à 19h

Présents : Mme A. Schaeffer, MM. G. Lang, H. Kastendeuch, M. Schirer, C. Muller, B. Schnitzler, Ch. Kleiber, P. Caussade, M. Gewinner, P. Th. Schmitt, H. Burlet.

Excusé : M.M. A. Nonnenmacher (Pouvoir à G. Lang), B. Neumann (Pouvoir à M. Schirer), M. Pax (pouvoir à P. Caussade), F. Grasser, F. Obry (pouvoir à Caussade).

1. Approbation du compte-rendu du C.A. du 4 février 2014

Après lecture du projet, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 4 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Assemblée générale du 12 avril 2014

- Proposition de résolutions : le bulletin de vote des résolutions est approuvé à l'unanimité.

- Choix du bureau de vote : le choix de MM. G. Lang, M. Gewinner et Mme A. Schaeffer pour composer le bureau de l'assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

- Arrêté de la liste des droits de vote : la liste des droits de vote de 2643 voix pour 68 dossiers ainsi que la liste des procurations de vote « hors délais » de 22 voix sont arrêtées à l'unanimité.

- Propositions de médailles. Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution de 3 médailles d'argent pour : André Gisselbrecht, Bernard Verdun, et Hubert Reinling ; et de 2 médailles d'or pour MM. Gérard Messmer et Henri Gérard.

- Choix du commissaire aux comptes. Entre 2 propositions pour le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour 6 ans, RSM SEGEC pour un montant de 3250€ HT et IN EXTENSO Strasbourg Nord pour un montant de 5000€ HT, le conseil approuve, à l'unanimité, de renouveler sa confiance à RSM SEGEC pour un nouveau mandat de 6 ans.

3. Rapport « battues jeunes-chasseurs » du Herrenwald

M. Bernard Schnitzler, responsable du territoire de chasse du Herrenwald, présente le bilan annuel des battues pour la saison 2013/2014. Trois battues ont été organisées les 9 novembre, 14 décembre 2013 et le 11 janvier 2014 et ont permis le prélèvement de 6 chevreuils, 7 sangliers et 1 renard.

4. Demandes de subvention de l'ANCGG, de l'UNUCR et de la SLC de Saverne

- L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier organise, cette année, ses journées de rencontre annuelle de ses membres dans le département 67 et sollicite une subvention pour couvrir une partie des frais engagés. Le conseil accorde, par 8 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, une subvention de 1500 € à l'association.

- Une subvention de 1200€ est accordée à l'unanimité à l'UNUCR pour l'achat d'équipement de protection et de matériel informatique.

- La Société Locale des Chasseurs de Saverne et environs sollicite, pour la 1^{ère} fois, une aide financière pour améliorer l'aménagement de son stand de tir. Le conseil accorde, à l'unanimité, un montant de 1500€ à la SLC.

5. Divers

• Peinture sol des garages (anti-poussière)

Le sol des garages s'avère être extrêmement poussiéreux car nous l'avons laissé à l'état de chape. Il serait souhaitable de le peindre (peinture résine ou autre). Après analyse des 2 devis présentés, le conseil opte, à l'unanimité, pour le mieux disant, l'entreprise de peinture Tugend, pour un montant HT de 5044,14€.

• Etais permis de chasser

Le conseil examine 2 devis pour l'achat de pochettes « étui permis de chasser » en rupture depuis plus de 2 ans. L'offre de la société « Deal et Com » est retenue, à l'unanimité, pour un prix unitaire de 0.51€ HT et une quantité de 5000 exemplaires.

• Nos contentieux

Affaire Stenger (suite) : Notre avocat en appel est Me Rosenblieh. L'appel est dirigé contre le demandeur initial Stenger. Le délai pour conclure est de 2 mois et expire donc le 14 mai 2014. Même si les conclusions ne sont pas dirigées contre nous, il y aura lieu de conclure pour cette date.

Affaire Earl Baehl/Hild : Les avocats de M. Hild et de Earl Baehl ont transmis les conclusions. La FDC a jusqu'au 15 avril 2014 pour déposer des conclusions de réplique à ces conclusions (Me Rosenblieh).

• Ecran de projection

Pour info, la mairie de Geudertheim vient d'acquérir l'écran de projection que nous avons décidé de lui offrir lors de l'AG 2013. Nous pourrions donc en profiter pour l'AG du 12/4

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21 heures.

Gérard Lang, *Président*

Roland Schoeffler, nouvel administrateur à la FDC67

Lors du conseil d'administration de la FDC67 du 3 juin dernier, Roland Schoeffler a été coopté à l'unanimité des voix en remplacement de Bernard Neumann pour le secteur de représentation des locataires de chasses domaniales. Né en 1950 et habitant Wangenbourg-

Engenthal, Roland Schoeffler est retraité depuis 2010. La même année, il a aussi été élu président du GGC de Haslach et environs, fonction qu'il exerce toujours encore.

Le nouvel administrateur est par ailleurs membre depuis 1989 de l'association de chasse du Kempel qui est

locataire d'un lot de chasse en forêt domaniale de Saverne. Depuis 2004 Roland Schoeffler est aussi président de celle-ci.

Roland est membre du groupe sectoriel 3, ses modes de chasse préférés sont l'affût et l'approche, son gibier préféré, le cerf.

Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse

67500 Haguenau

tél: 00 33 (0) 3 88 90 37 67

fax: 00 33 (0) 3 88 90 40 28



haguenauchassetir@wanadoo.fr
<http://www.armurerie-hct-67.com/>



ALSAVERT

BERGBIETEN

Tél. 03 88 38 25 35

www.alsavert.com

info@alsavert.com



- Conception d'espaces verts
- Aménagement et entretien complet de votre jardin
- Dallages et pavages



Elagage

Démontage d'arbres

Taille de haies
et débroussaillage

Rabotage de souches

Soin des Arbres

1, route de Flexbourg

67310 BERGBIETEN

Tél. 03 88 87 66 37 - Fax 03 88 38 81 36

e-mail : jmf@alsavert.com

BIWI

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

Identification du gibier

- 30 ans d'expérience
- Qualité et flexibilité
- Service personnalisé
- Prise en charge rapide



BIWI SA

ROUTE DE LA TRANSJURANE 22

CH-2855 GLOVELIER

T +41 32 427 02 00

F +41 32 427 02 01

INFO@BIWI.CH

WWW.BIWI.CH

NATURA VALLEE
SPORTS, LOISIRS & CHASSE

L'ARMURERIE DE LA VALLEE

Nouveauté 2014
La lunette à tout faire !

Zeiss Victory VB 1.8-14x50
réticule 60 lumineux

2495€

Blaser R8 professional success

3200€

Ensemble 3D sneaky
Deerhunter

77.90€

Muela SH16

86€

Destructeur d'odeur
humaine GHOST 237 ml

14€

Frédéric RENARD, à votre service.

118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK
TÉL. : 09 60 120 890 - Mail : naturavallee@orange.fr
Ouverture: Mardi au Vendredi 9h-12h/13h30-19h - le Samedi 9h-12h/13h30-18h



Ce que coûte une chasse de plaine

L'exemple de calcul qui suit a été réalisé d'après une idée de M. Bernard Hentsch, maire de Beinheim.

Lot de chasse de 450 ha	en euros
Prix adjudication	2 000,00
Participation aux frais d'adjudication	1 000,00
Assurance organisateur Chasse	150,00
Assurance motoculteur/ tracteur	186,00
Adhésion obligatoire Fédération de chasse	78,00
Cotisation Suivi territoire 0.16 /h	95,32
Cotisation FARB	190,63
FIDS Taxe 12%	240,00
FIDS supplémentaire (200 x 6.70)	1 450,21
Bracelets chevreuil	160,00
Assurance accidents agricole auxiliaire chasse	200,00
Sous-total	5 750,16
Amélioration de l'environnement*	8 277,00
Coût total de la chasse sans les dégâts de gibier rouge	14 027,16

*Amélioration de l'environnement

Pour avoir un minimum de petit gibier, un lot de plaine nécessite une amélioration constante de l'environnement. Voici les investissements réels (8 277 euros) réalisés par un lot de chasse de 450 ha dans le Bas-Rhin.

- Location de terrains communaux et privés: 20 ha pour 3000€ par an (roselières, prairies laissées en friche herbeuses, bosquets, haies)
- Cultures à gibier: 1 ha/an répartis en plusieurs petites parcelles (500€ de travaux et semences)

- Jachères faunistiques : 2 ha/an (700€ semences)
- Céréales sur pieds: 3 x 15 ares/an (150€ négociés)
- Culture de blé d'hiver à la place du maïs: 2 ha/an réutilisés en agrainage faisans (compensation 200€ maïs

accord financement semences cultures intermédiaires par après)

- Cultures intermédiaires : 2 ha/an en petites parcelles (200€ de semences)

• Piégeage: Investissement de départ: 600€ de pièges (divisé par 9 ans: 67€) (4 grandes chatières, 4 moyennes, 2 nasses à pies, 2 nasses à corneilles). Complément tous les ans: 200€

• Volières de pré-lâcher pour les repeuplements : grandes nasses à corvidés: 3 fabriquées par le garde-chasse avec 600 euros de matériel acheté + récup. (600 divisé par 9 ans: 67 euros)

• Agrainoirs: 30 dont certains ont été fabriqués par le garde-chasse avec de la récup. (5€ tarif FDC x 30 = 150€ soit 17€ sur 9 ans)

• Agrainage faisans 5 tonnes par an (180€ x 5 = 900€)

• Échelles 15 et miradors 10 soit environ (90€ par échelle et 500€ par mirador (prix commerce) soit 6 350 divisé par 9 ans = 706€ par an.

• Faisans de repeuplement (couvés et élevés par des poules naines). 150 faisans à 9€: 1 350€

• Perdrix grises, 2 compagnies de 16 à 110€ l'unité = 220€.

En plus de tout cela, cette société de chasse s'est équipée d'un petit tracteur, broyeur, herse et divers petits matériels stockés chez un agriculteur et on ne tient pas compte de règlements de dégâts de gibier.

Coût annuel des éléments décrits: **8 277€**



Un grand choix de véhicules neufs et d'occasion rigoureusement sélectionnés

Depuis l'année 2000 date de rachat par Christian Andreani, d'Opel Muller, une société créée en 1930, le groupe n'a cessé de se développer avec comme fil conducteur la volonté d'offrir jour après jour un service d'exception. Un accueil incomparable reconnu par ses clients et une politique de qualité totale en évolution permanente. Des collaboratrices et collaborateurs motivés qui sans cesse suivent des formations qualifiantes pour rester au sommet des nouvelles technologies du monde de l'Automobile afin de vous apporter les meilleurs conseils en matière d'entretien et de réparation de vos véhicules.

Grâce aux 3 marques que nous représentons OPEL, KIA, CHEVROLET, et nos 7 concessions

OPEL MULLER Mulhouse • **KIA KARLINE** Mulhouse
Premium AUTOMOBILE Mulhouse • **SAMA AUTOMOBILE** Colmar
SAMA MOTORS Colmar • **SELEST AUTOMOBILE** Sélestat
SND AUTOMOBILE Rosheim

Nous offrons un large choix de véhicules neufs permettant de répondre à tous vos besoins et toutes vos envies. De plus nous vous proposons un grand choix de véhicules d'occasion rigoureusement sélectionnés par nos soins et offrant des garanties allant de 12 à 84 mois. — Bonne route en notre compagnie —

Le Groupe Andreani



Jean-Guillaume KENNEL, Responsable Véhicules d'Occasions et chasseur passionné

SAMA AUTOMOBILE

11 rue Haussmann - 68000 Colmar
Tél. 03 89 41 53 95 ou 06 51 89 10 80

SND AUTOMOBILE

Parc de Rosenmeer - 67560 Rosheim
Tél. 03 88 48 03 05

SELEST AUTOMOBILE

Z.I. Nord - Rue de l'Industrie - 67600 Sélestat
Tél. 03 88 58 40 47

Frankonia, votre partenaire privilégié pour la chasse

Jumelles STEINER Ranger 8x30

Il est parfois judicieux d'utiliser des jumelles différentes selon l'emploi prévu. La visibilité en est accrue. La série Ranger de Steiner offre, à cet égard, une gamme de jumelles de haute qualité à petit prix. Le poids plume dans la gamme Ranger. Avec leur grand champ de vision ce sont d'excellentes jumelles pour l'observation à la chasse ou dans la nature. Gainage caoutchouc antidérapant qui atténue les bruits et offre une préhension agréable et efficace. Indice crépusculaire 15,5, champ de vision de 120 m sur 1000 m, dim. (HxL) 108x170 mm, poids 486 g.

No. 113283
~~299,00~~ 209,00 €



STEINER
Nothing Escapes You

Walkstool



dès

€ 44,95

ECONOMISEZ
€ 90,00

€ 209,00
~~€ 299,00~~

Tabouret WALKSTOOL Basic

A la chasse, à la pêche, au stade de football ou au concert, ne manquez plus de confort avec ce siège pliant ultra pratique ! Encombrement minimal. Ultra léger, mais robuste, il résiste à de fortes charges. Poids : à peine 700 g. Pieds télescopiques en alliage. Longueur en position pliée, selon le modèle : 30 ou 36 cm. Charge maxi admise 175 kg.

Hauteur 50 cm, charge maxi 150 kg
No. 130607 44,95 €
Hauteur 60 cm, charge maxi 175 kg
No. 130606 49,95 €

Vente par correspondance

Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59
E-mail : mail@frankonia.fr
Internet : www.frankonia.fr

Vente dans nos magasins Frankonia :

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08
4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50

FRANKONIA

www.frankonia.fr



Grande bourse aux armes d'occasion du **6 au 20 Septembre 2014**.
Profitez-en pour venir nous voir, et faire des affaires

Estimation des dégâts de gibier (hors sangliers)

Lorsque le sanglier provoque des dégâts sur les cultures, le FIDS se charge d'indemniser les agriculteurs. Malheureusement les déprédations commises par les autres espèces de gibier sont à la charge du locataire de la chasse concernée. Dans ces cas, il s'agit de suivre une procédure rigoureuse décrite ci-dessous.



Dégâts sur soja (lièvre ou chevreuil ?)

Art. R 229-8 du Code Rural

Un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de la chasse. En cas d'accord entre le conseil mu-

nicipal et les locataires de la chasse communale, l'estimateur est nommé par le maire. Cette nomination est soumise à l'approbation révocable du préfet. À défaut d'accord, le préfet procède d'office à la nomination de l'estimateur. L'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine.

Art. R 229-11 du Code Rural

Un procès-verbal des débats auxquels donnent lieu la constatation et l'évaluation des dommages est dressé; il fixe, le cas échéant, le montant des indemnités. Le procès-verbal est signé par l'estimateur et déposé à la mairie moins d'une semaine après la réunion.

Albinos



Christian Muller, président du GGC de l'Ungersberg nous a fait parvenir cette photo d'un chevreuil albinos qu'il connaît bien. Le voilà à deux ans avec son frère. Ils semblent couler des jours paisibles. ●

Art. R 229-9 du Code Rural

Pour obtenir réparation des dommages causés par le gibier, à l'exception de ceux qui sont causés par les sangliers, le requérant adresse sa réclamation au maire. Dès réception de la réclamation, le maire provoque une réunion du demandeur, du fermier de la chasse et de l'estimateur sur les lieux, afin de constater et d'évaluer les dommages et de rechercher un accord amiable. Les convocations sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception qui mentionne qu'en cas d'absence il sera quand même procédé à la constatation et à l'estimation des dégâts.

Art. R 229-12 du Code Rural

Une opposition à l'estimation peut être formée auprès du maire dans les deux semaines qui suivent la réunion. Il est délivré récépissé, sur sa demande, à celui qui fait opposition. À défaut d'action intentée dans les deux semaines qui suivent cette opposition, les dommages sont considérés comme définitivement fixés.

Art. R 229-14 du Code Rural

Si le fermier d'une chasse n'habite pas dans le ressort du Tribunal de Grande Instance dont relève la commune bailleresse, il désigne un représentant demeurant dans ce ressort pour suivre, en son nom, la procédure de fixation des dégâts et conclure tous arrangements; les notifications prescrites lui sont adressées. Cette désignation est notifiée au maire. À défaut, le fermier n'est pas nécessairement convoqué à la réunion d'estimation des dégâts. ●

Art. R 229-10 du Code Rural

Chacun des intéressés peut demander que les dommages soient évalués à l'époque de la récolte. Il est fait droit à cette demande.

Communiqué FIDS

Comme nous l'avions annoncé, la saison 2014/2015 s'annonce pour le moment, bien meilleure que 2013/2014.

En effet, nous enregistrons 524 ha de dégâts contre 1484 ha à la même date en 2013, soit 960 ha de moins.

Cette diminution de 65 % des dégâts reflète la volonté de bon nombre de chasseurs de vouloir réduire au maximum les dégâts, mais reflète également la baisse temporaire des populations de sangliers, du fait d'un manque de marcassins en 2013, suite au printemps pluvieux.

Cette diminution de la population n'est que passagère. En effet, partout nous constatons la présence en masse de marcassins. Une attention particulière devra avoir lieu pour les maïs en lait. Ne laissons pas filer les dégâts et sachons mettre à profit les battues hivernales pour maîtriser cette invasion de marcassins, sans quoi, il faut s'attendre au pire en 2015. Cet excellent début de saison ne doit pas cacher les disparités



énormes que nous connaissons.

15 locataires totalisent 40 % des dégâts et un seul locataire a 10 % des dégâts.

Il est urgent d'agir !

Deux gros points noirs ressortent, il s'agit du secteur de Meistratzheim-Niedernai-Valff-Hindisheim et celui de Lembach-Wingen.

Le prochain cahier des charges devra permettre d'évincer des adjudications ces locataires aux dégâts récurrents. Il en sera de même pour les locataires qui tardent tous les ans à régler leurs contributions au FIDS.

En attendant, bonnes vacances à tous !

Sangliers suivis par GPS sur le massif de La Petite Pierre... suite

Mortalité inexpliquée

Trois laies capturées fin mars, début avril de cette année furent en effet retrouvées mortes début juin après un suivi de deux mois. La première était à proximité de la route départementale entre Oberhof et Dossenheim sur Zinsel, laissant penser à une collision. Par contre les deux autres étaient mortes au milieu de la réserve. Nous avons constaté ces mortalités qu'après quelques jours mais la dégradation rapide avec les fortes chaleurs du moment n'a pas permis de pouvoir faire des analyses plus précises. Ces laies étaient suivies et les observations visuelles ultérieures montraient qu'elles avaient maigri depuis la capture. Mais de là à en mourir ... Les causes de ces mortalités restent ainsi inexpliquées.

Il reste donc cinq animaux suivis, dont quatre laies capturées en 2013 et un mâle capturé en 2014. Une laie captu-

rée en 2013 a perdu son collier après 288 jours de suivi, son domaine vital était exclusivement forestier.

Déplacements et domaine vital

La laie Bertha qui a le plus grand domaine vital des animaux suivis jusqu'à présent (CF Infos'Chasse-juin 2014) vient de faire quelques sorties dans les blés à l'est du massif. Tous les autres sangliers capturés dans la réserve sont restés en forêt.

Suite...

Il est prévu d'équiper d'autres sangliers adultes fin août, mais la forte fructification des hêtres nous fera certainement avancer cette date.

CONTACT

Pour toutes informations pratiques
merci de contacter Jean-Luc Hamann
au 06 25 07 08 54

L'ONCFS, la FDC du Bas-Rhin et le Groupement de Gestion Cynégétique de la Petite Pierre, sont partenaires dans cette opération.

Sans oreilles



Albert Hoff, de Weibruch, nous a fait parvenir la photo de ce sanglier qu'il a tiré à Batzendorf. Sa particularité est qu'il n'a pas d'écoutes ! Était-il sourd ? L'histoire ne le dit pas.

Un service gratuit pour tous les membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Envoyez-nous vos annonces (maximum 4 lignes) en précisant obligatoirement votre numéro de téléphone, soit par courrier au siège de la fédération, soit par e-mail: beatrice.roecker@voila.fr
Délai de dépôt des annonces, le 15 du mois précédant la parution.

Armes / Optiques

■ Express superposé Zoli gravure animalière, cal. 9,3x74R, lunette Zeiss 1,5-6x42 rét.4, montage crochet. Prix très intéressant + Mauser 98 Stützen cal. 8x64S, Stecher, Joue Bavaroise. 1150 € + Browning Bar, cal. 300 Win. Magnum, lunette Zeiss 1,5-6x42 rét.4, montage pivot EAW. Prix à débattre. Tél. 06 85 30 69 18

■ Express superposé Verney carron St-Etienne. Cal. 8X57 JRS avec lunette Meopta 1-4x22 RD, point lumineux TBE. 2100 €. Kiplauf Sabatti SKL98. Cal. 30R Blaser avec lunette Kahles KXI 3.5-10x50, point lumineux, état neuf. 2200 €. Tél. 06 70 20 39 00

■ 2 fusils de chasse Manufrance calibre 12 juxtaposé bon état. 200 € pièce. Tél. 06 82 01 51 61

■ Steyr M gaucher 7x64 lunette Kahles Helia 1.1- 4x24 montage pivotant + accessoires 2600 € + Sauer 202 gaucher lunette Vixen 2.5-10x56 montage pivotant + accessoires 2750 €. Tél. 06 61 57 22 61

■ Carabine neuve Krico 700 cal. 7x64, montage crochets fait par Armurier Sipp avec lunette Seiss 1,5-6x42 (arme très fiable et très précise) 1300 € + 280 Remington avec montage EAW, idéale battue, précision exceptionnelle. 550 € + Carabine Ferlach luxe 7x64, montage EAW + Zeiss, gravure animalière. Prix à débattre + Drilling Ferlach 16x70 + 8x57. Montage crochet + lunette variable. Prix intéressant à débattre + Juxtaposé cal. 16 à platines Belge. Tél. 06 61 73 89 17

■ Carabine Steyr Mannlicher Stützen cal.270 winch. + montage Steyr pivotant + lunette Swarovski Nova 2,2-9x42 (rét.4) Prix: 1490 € + carabine Brno ZKK cal. 243 Win. + montage crochets Suhl + lunette Swarovski Nova 6x42 (rét.4) Prix : 550 €. Tél. 06 21 59 70 75

■ Carabine Sauer 80 (avec stecher), calibre 7x64, équipée d'une lunette Zeiss à grossissement variable 1,5-6x42, excellent état de l'ensemble. 1 200 €. Tél. 06 81 37 32 65

■ À saisir Express Frantz Sodia luxe cal. 7x65R. Montage crochets + Zeiss variable, très beau bois, peu servi, (très bon groupement) 3600 €. Tél. 06 61 73 89 17

■ Carabine Haenel Jaeger 10, cal 243 Win avec lunette Vixen 2.5-10x56 réticule German 4 lumineux, montage EAW pivotant. Prix: 1250 €. Tél. 06 31 65 35 04

■ Vends 7x64 Mauser Stützen avec point rouge Docter et lunette montage pivot. 1200 € + Express Franchi avec point rouge Docter 1600 €. Tél. 06 33 52 28 18

Offre de chasse

■ Part de battue disponible. Val de Villé. Chalet. Sangliers, chevreuils, cervidés + petits gibiers en plaine. Dix battues/an, chasseur sérieux éthique exigée. Prix 750 €. Tél. le soir au 06 08 80 77 85

Chiens

■ 2 chiots Drahthaar mâle encore disponibles. 1 noir truité et 1 brun truité nés le 28 avril 2014. Parents d'origine allemande, tous les concours allemands HZP VGP Hegewald. Mère aboyeur à mort, calme au chenil comme à la maison. Pour plus de renseignements, Erbs Gilbert au 06 89 23 00 62 ou 03 88 86 51 09

■ Sundhouse (67920) chiots Labrador mâles noirs LOF nés le 9 avril 2014. Excellentes origines, parents primés beauté et travail, chasseurs – Dysplasie AA et TO Ok. Elevés en famille, socialisation et primo-éducation assurée. Les chiots sont pucés n° 50269810319507 et 250269810305639, vaccinés, passeport fourni. Pour tous renseignements : Béatrice Muller ou Gino Giampietro 9 rue Neuve 67920 Sundhouse – 03 88 85 80 16 ou 06 89 09 87 72

■ Chiots petits Münsterländer nés le 31/05/2014. 4 femelles et 3 mâles. Nés de parents chasseur de très bonne lignée. Pedigree sur demande. Pucés et vaccinés, inscrits LOF. Mère LOF N° 6694/1747. Tél. après 19.00 h au 03 69 78 97 64 ou 06 21 37 95 17

■ Chiots Labrador noirs, LOF N°mère 182565/27585, pucés, vaccinés, parents exempts de tares oculaires et de dysplasie de hanches et de coudes. Nés le 1^{er} juin, disponibles début août. À réserver au 06 69 54 80 28

■ Part. vend 5 chiots Teckel poil dur LOF 3 mâles et 2 femelles. Nés le 1^{er} Juillet. Elevés en famille. Parents excellents chasseurs. LOF n° 2GMN622. 3 couleur Sanglier et 2 couleur Chocolat. Prix 800 €. Dispo début septembre. Tél. 03 88 87 38 66

■ Chiots teckel poil ras noir et feu, lof, parents chasseurs, disponibles début août, pucés, vaccinés, 0049 6346 98 93 50, www.trifelsland-teckel-de-ou-evelyne@mader.de

■ Chiots Petit Munsterlander à réserver. Parents LOF et chasseurs. Naissance fin août, disponibilité pour fin octobre. Les chiots seront vaccinés, pucés et inscrits au LOF. Mère LOF N° 4628/1195. Père LOF N° 6323/1224. Tél. 03 88 86 58 04

Véhicules

■ 4x4 Korando Ssang4 moteur Mercedes, 1^{ère} main 03.05.2006, 60000 kms CT RAS, intérieur cuir avec ABS jamais utilisé en forêt. Attache remorque. Comme neuve. Prix: 15000 €. Tél. 03 29 56 77 88. heures repas.

■ Nissan Patrol 7 places. Chassis long. Parfait état. Boîte automatique. Crochet attelage. 4 pneus neufs. Treuil Warn (valeur 2500 €) Radio Cd.Gps grand écran. 06/2009, 140000 Km. Prix 20800 €. Tél. 06 72 00 65 91

■ Vends 4x4 Mitsubishi Montero 1^{ère} main cause double emploi, 155M km état mécanique impeccable (petits défauts carrosserie) + clim. + galerie + attache remorque. CT. OK 04-2014. 7900 €. Tél. 06 75 79 22 26

Demande emploi

■ Piéteur, garde-chasse, cherche territoire à garder et réguler autour de Hochfelden. Étude toute proposition. Tél. 06 11 53 16 35

Divers

■ Vends deux chambres froides dimensions 332 x 212 – H. 250 et 252 x 172 – H. 250 en bon état de marche. Tél. 06 80 17 26 87 pour plus de renseignements.

■ Cherche furets, 1 mâle, 2 femelles. Tél. 06 87 54 19 87

■ Part. vend 15 trophées de chevreuil, 1 tête de chevreuil entière naturalisée. S'adresser à R. Wagner, 14 rue du Nord 67207 Niederrhauberg. Tél. 03 88 56 63 70

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Août 2014

1 août	05h01 à 22h08
5 août	05h06 à 22h02
10 août	05h13 à 21h54
15 août	05h20 à 21h46
20 août	05h27 à 21h37
25 août	05h34 à 21h27

● 25 août ● 10 août

Septembre 2014

1 sept.	05h44 à 21h13
5 sept.	05h49 à 21h05
10 sept.	05h56 à 20h55
15 sept.	06h03 à 20h44
20 sept.	06h10 à 20h34
25 sept.	06h17 à 20h23

● 24 sept. ● 9 sept

Octobre 2014

1 oct.	06h26 à 20h11
5 oct.	06h32 à 20h02
10 oct.	06h39 à 19h52
15 oct.	06h46 à 19h42
20 oct.	06h54 à 19h32
25 oct.	06h03 à 18h21

● 23 oct. ● 8 oct.

Confiez votre arme à un Maître Armurier diplômé



Arme en cours de réalisation

Fabrication sur mesure

de carabines doubles juxtaposées ou superposées (Express), à répétition et basculantes
Tous calibres : européens et africains

Montages à crochets pour lunettes de chasse

pour tous types d'armes. Une spécialité de l'armurerie Sipp.
Plusieurs milliers de montages ont été réalisés à ce jour
(fiche technique montage sur demande).



ARMURERIE JEAN-JACQUES SIPP

MAÎTRE ARMURIER DE PÈRE EN FILS DEPUIS 1932

12 rue du 22 Novembre - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 37 54 44 - Fax: 03 88 37 54 45 - www.sipp-armes.com

Voir notre sélection d'armes neuves et d'occasion sur www.sipp-armes.com et www.naturabuy.fr

Nouvelle BMW X4

www.bmw-est.fr



Le plaisir
de conduire



PARTEZ EN CHASSE

AVEC LA NOUVELLE BMW X4.

Véritable pionnière, la Nouvelle BMW X4 attire tous les regards. Alliance entre l'esthétique propre au coupé et la praticité d'un 5 portes, ce modèle crée ainsi son propre segment dans la famille BMW X. Taillée pour l'aventure, elle saura vous offrir une sensation de conduite unique quel que soit le type de route que vous empruntez pour vous évader.

GROUPE
l'espace #

STRASBOURG - HAGUENAU

STRASBOURG	HAGUENAU
2 rue Emile Mathis	110 route de Strasbourg
03 88 753 753	03 88 06 17 17

Consommations de la Nouvelle BMW X4 selon motorisations en cycle mixte : **5,0 à 8,3 l/100 km. CO₂ : 131 à 193 g/km.**